

JEANNE D'ARC

Henri Wallon

JEANNE D'ARC



Editions Phoenix

Collection Histoire

© Phoenix France

15 rue des Halles 75001 Paris

ISBN : 978-2-493131-05-8

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon, aux termes des articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Image de couverture : *Jeanne d'Arc au sacre du roi Charles VII* par Jean-Auguste-Dominique Ingres (1780-1867) / © RMN-Grand Palais (musée du Louvre) / Franck Raux

PREFACE

Henri Wallon, historien et homme politique français, est né le 23 décembre 1812 à Valenciennes. Notons que son petit-fils Henri Wallon né en 1879 porte le même nom que son grand-père.

Après des études de droit et un parcours à l'Ecole normale supérieure, il est reçu premier à l'agrégation d'histoire en 1834. Il devient par la suite chargé de cours au lycée Louis-Le-Grand à Paris. Très rapidement, il gagne en responsabilités en devenant docteur en lettres en 1837 et chargé de conférences à l'Ecole normale supérieure en 1838, avant de devenir agrégé à la faculté des lettres en 1840.

C'est ensuite sous le patronage de l'historien et homme politique François Guizot qu'il devient maître de conférences d'histoire ancienne à l'Ecole normale. Il intervient également en tant que professeur suppléant de Guizot à la Sorbonne de 1846 à 1849.

En termes de méthode de travail, Henri Wallon s'inscrit dans la lignée du célèbre historien Jules Michelet, et s'attache à justifier de façon rigoureuse l'ensemble des faits qu'il décrit. Peu avant d'entrer à l'Assemblée nationale, il travaille sur l'esclavage dans les colonies françaises (*De l'esclavage dans les colonies*, 1847) et dans l'Antiquité (*Histoire de l'Esclavage dans l'Antiquité*, 1848). En 1848 et après la Révolution de février, Victor Schœlcher le nomme secrétaire de la commission qui travaillera à l'abolition de l'esclavage.

Alors suppléant du député de la Guadeloupe, il devient en 1849 député du Nord. Il démissionne cependant en 1850 car il désapprouve la restriction du droit de vote aux personnes résidants plus de 3 ans dans une même commune ou canton. C'est aussi en 1850 qu'il devient membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, avant d'en devenir secrétaire perpétuel en 1873.

Il devient vice-président du conseil général de la fondation de l'Œuvre des Ecoles d'Orient le 22 Novembre 1859 après la mort de Charles Lenormant, poste qu'il occupera jusqu'à la fin de sa vie.

Sous le Second Empire, il se retire de la vie politique et se dédie à l'écriture de livres d'histoire. Sont notamment régulièrement cités : *Jeanne d'Arc* en 1860, *La Vie de Notre Seigneur Jésus* en 1865, *Richard II, épisode de la rivalité de la France et de l'Angleterre* en 1864 ou encore *Louis et son temps* en 1871. C'est notamment au travers de ces ouvrages que l'on comprend que l'historien est à la fois fortement attaché aux principes de la République, mais également un catholique confirmé.

Dans son *Jeanne d'Arc*, Henri Wallon insiste sur la piété de la jeune femme, mais également sur l'abandon dont elle a été victime. Jeanne est une sainte et

une martyre pour l'historien. Le livre est édité une première fois en deux volumes en 1860, puis réédité en 1875 avec un ajout de préface de l'auteur. A ce jour on compte plus de quinze éditions de cet ouvrage.

Fortement attaché à la mémoire, Wallon contacte l'Evêque d'Orléans Félix Dupanloup dans un contexte de déchristianisation afin de défendre la canonisation de Jeanne d'Arc. Il réclame officiellement sa canonisation dans un panégyrique en 1869.

C'est en 1871 qu'Henri Wallon se réinvestit de nouveau fortement dans la vie politique, grâce à sa réélection en tant que député du Nord. L'Histoire le retient surtout pour sa proposition de loi pour l'établissement de la « République », adoptée en 1875. Il déclare « ma proposition ne proclame pas la République, elle la fait ».

L'historien devient ministre de l'Instruction publique après l'établissement définitif de la République et mène de nombreuses réformes. Il se retire cependant en 1876 car son positionnement politique est jugé trop conservateur par rapport à la majorité de l'Assemblée. Il devient ensuite doyen de la Faculté des lettres de Paris de 1876 à 1881.

C'est de retour dans ses études que Wallon publie de nouveaux ouvrages, notamment *La Terreur* en 1873 et *La Révolution du 31 mai et le fédéralisme en 1793* en 1886 ; mais également des articles dans le *Journal des savants*.

En 1894 s'ouvre le procès de béatification de Jeanne d'Arc et de nombreuses fêtes patriotiques. Une proposition de création d'une fête nationale en l'honneur de la Pucelle est déposée au Sénat et Henri Wallon est élu président de la commission sénatoriale chargée d'examiner le projet. Conjointement, une autre proposition visant à ériger une statue de Jeanne d'Arc à Rouen est déposée, et elle est admise par Wallon comme disposition additionnelle à la fête nationale. Le projet n'aboutit pas dans l'immédiat et ce n'est qu'en 1920 que la fête nationale sera instituée, année de la canonisation de Jeanne d'Arc.

Henri Wallon décède à Paris le 13 Novembre 1904, et est enterré au cimetière du Montparnasse

Si nous avons sélectionné *Jeanne d'Arc* de Henri Wallon, c'est pour le travail historique rigoureux et sourcé que nous propose l'auteur, mais aussi évidemment pour l'importance que représente cette femme dans la construction de notre histoire nationale. Tenons toutefois à noter que le récit de la vie de Jeanne d'Arc n'est pas absent de toute interprétation ou idéologie, et nous invitons le lecteur à garder un regard critique sur l'œuvre.

O. Franoux

AVERTISSEMENT

L'Académie française en décernant à cet ouvrage, si simple qu'en soit la forme, le grand prix Gobert, m'a imposé l'obligation de le revoir soigneusement avant de le représenter devant le public. Elle-même m'avait rendu ce devoir facile en mêlant à ses éloges des critiques dont j'ai surtout fait mon profit : on s'en apercevra, je l'espère, aux remaniements que le livre a subis en plusieurs points. J'ai ajouté au récit, j'ai retranché du procès, sans d'ailleurs en changer l'ordonnance. Il y aurait péril à confondre en un même exposé les témoignages du procès de condamnation et du procès de réhabilitation sur les interrogatoires de Jeanne d'Arc ; mais il y a nécessité de rétablir, en plus d'un lieu, devant le procès-verbal des premiers juges, qui donne la trame du récit, les attestations qui peuvent en faire apprécier la nature. Il y aurait inconvénient à se trop mêler par la discussion au débat ; mais il est bon d'en éclairer la marche par quelques indications rapides, et il n'est pas superflu d'en signaler l'esprit en usant discrètement de ce droit de juger qui est la sanction de la loi morale dans l'histoire. Tout ce qui, hors de là, pouvait sembler utile à l'éclaircissement ou du récit ou du procès a été rejeté en note ou en appendice.

Henri Wallon

PRÉFACE DE L'AUTEUR

La vie de Jeanne d'Arc est un des épisodes les plus émouvants de nos annales : c'est comme une légende au milieu de l'histoire ; c'est un miracle placé au seuil des temps modernes comme un défi à ceux qui veulent nier le merveilleux. Jamais matière ne parut plus digne de la haute poésie : elle réunit en soi les deux conditions de l'épopée, sujet national, action surnaturelle. Mais jamais sujet ne tenta plus malheureusement les poètes. La poésie vit de fictions, et la figure de Jeanne ne comporte aucune parure étrangère. Sa grandeur se suffit à elle-même ; elle est plus belle dans sa simplicité. À ce titre rien ne devait attirer davantage, et mieux récompenser le zèle des historiens ; et la récente publication de M. J. Quicherat, qui réunit à l'édition des deux procès les fragments des chroniqueurs et les actes de toute sorte relatifs à la Pucelle, devait donner une impulsion nouvelle à ces études. J'y ai cédé comme plusieurs autres ; et peut-être est-il tard maintenant pour offrir au public le résultat de ce travail suspendu pendant quelque temps par d'autres travaux : la grandeur du sujet n'est pas à elle seule une excuse, ni les facilités offertes aux recherches une recommandation pour une nouvelle histoire. Cependant, j'ai pensé qu'après tant de récits qui s'autorisent de noms célèbres, la vie de Jeanne d'Arc pouvait encore être racontée. Ce n'est pas seulement parce que les récits dont je parle, étant pour la plupart des pages détachées d'une histoire générale, ont dû se réduire aux proportions du livre d'où ils sont tirés : replacés en leur lieu, ils pourraient racheter cet inconvénient par l'avantage de mieux paraître dans la suite de l'histoire. S'il m'a semblé qu'on pouvait tenter quelque chose encore, c'est dans l'usage et dans l'appréciation des documents où doivent puiser toutes les histoires de la Pucelle.

On sait combien ils sont nombreux. Un fait si plein d'éclat, à une époque déjà féconde en chroniques et en écrits de toute sorte, a agi sur tous les esprits et laissé sa trace dans tous les écrivains du temps ; et les deux procès qui ont poursuivi tour à tour par tant d'interrogatoires et d'enquêtes la condamnation de Jeanne d'Arc et sa réhabilitation, ont recueilli une masse de témoignages qui, sans cette cause toute providentielle, eussent été perdus pour l'histoire. Or, il y a un double écueil parmi tant de richesses : c'est tout à la fois de trop confondre et de trop distinguer.

Le plus souvent, on a trop confondu. L'histoire a paru si merveilleuse en elle-même, qu'on n'a pas vu grand inconvénient à y joindre la légende. Tout se mêle alors sans que rien laisse voir ce qui est de l'une ou de l'autre. Il semble que l'exposition n'y perde rien ; mais en proposant du même ton au lecteur les choses qui dérivent des traditions les moins autorisées et celles qui s'appuient des témoignages les plus forts, on l'amène nécessairement, même dans les

livres les plus éloignés de l'esprit de système, à les recevoir ou à les rejeter de la même sorte. Et pourtant, quand on les jugerait au fond de même nature, encore serait-il bon d'en signaler et d'en discuter l'origine, afin que chacun pût voir ce qu'il en doit prendre ou laisser.

D'autres fois, au contraire, on établit plus de distinctions qu'il ne faut. Les deux procès ont un caractère et un esprit bien opposés ; mais, peut-on dire qu'ils nous font de Jeanne d'Arc deux portraits différents ? Et M. J. Quicherat, qui comme éditeur de tous les deux, les pouvait voir du même œil l'un et l'autre, a-t-il raison de juger ainsi le second, dans ses *Aperçus nouveaux* : « Le procès de réhabilitation vint ensuite donner une tournure de commande aux souvenirs, qu'il eut au moins le mérite de fixer : il est la source de tout ce qu'ont écrit les chroniqueurs favorables à la Pucelle ; il a fourni les traits de cette froide image qui a trop longtemps défrayé l'histoire, image d'une chaste fille venue pour rendre cœur à son roi, d'abord prise en défiance, puis écoutée et suivie ; malheureuse de sa réussite, puisque la reconnaissance du monarque, en la retenant plus qu'il n'aurait fallu, la précipita vers une funeste fin ? »

S'il fallait, de toute nécessité, choisir entre les deux documents, mon choix ne serait pas douteux : je préférerais le premier au second ; et en cela je ne croirais pas nuire à Jeanne. Dans le second procès nous voyons un portrait de la Pucelle, tracé par ceux qui ont conversé avec elle à toutes les époques de sa vie ; dans le premier nous la voyons elle-même, et elle est assez grande pour se montrer imposante encore au milieu des retranchements et des altérations que sa parole a pu subir. Mais pourtant on ne peut pas tout dire sur soi-même, et les juges ont supprimé les témoins. Le premier procès a donc des lacunes ; c'est avec le second qu'il les faut remplir.

Le second procès d'ailleurs, autant qu'il l'a pu faire, a puisé, s'il est permis de le dire, aux sources du premier. Il en a appelé non pas les témoins, mais les acteurs, les hommes les plus intéressés à le défendre : Jean Beaupère, le second de Pierre Cauchon ; Thomas de Courcelles, qui mit le procès-verbal en latin ; les greffiers, l'huissier, et presque tous les assesseurs encore vivants ; et quand bien même les autres dépositions recueillies pourraient être regardées comme produites au nom de l'accusée, elles ne feraient encore que rendre au premier procès un élément qu'on ne peut, sans injustice, retrancher de la cause. Leur appréciation ne ressemblera pas à celle des juges ; mais apprécieront-ils moins justement ? Et Jeanne, dans leurs témoignages, sera-t-elle autre qu'on ne la voit quand elle se montre elle-même dans son procès ? Sont-ce les dépositions de Dunois, de Louis de Contes et du duc d'Alençon qui ont subi cette tournure de commande et fourni les traits de cette froide image des histoires postérieures ? Où trouve-t-on Jeanne plus vive, plus pleine de vigueur et d'entrain, soit que, arrivant devant Orléans, et s'en voyant séparée par la Loire, elle interpelle rudement Dunois sur le détour que la timidité des chefs a fait prendre, en la

trompant, au convoi qu'elle amène ; soit que se réveillant à la nouvelle de l'attaque de Saint-Loup, elle gourmande son page : « Ah ! Sanglant garçon, vous ne me disiez pas que le sang de France fût répandu ! » soit qu'à Jargeau elle entraîne aux murailles, criant au duc d'Alençon qui veut attendre : « Ah ! Gentil duc, as-tu peur ? » Est-elle moins ferme et moins prompte à la réplique dans le témoignage de Seguin, un des examinateurs de Poitiers, que dans le procès-verbal des juges de Rouen...

Mais il nous faudrait reprendre dans cette préface les traits les plus saillants de l'histoire qui va suivre. Et si le même document qui nous dépeint sa hardiesse à Poitiers, son aisance à la cour, sa bonne tenue sous les armes, et ce coup d'œil et cette science militaire dont les plus vieux capitaines étaient surpris, nous la montre en même temps pieuse et recueillie, accomplissant avec la ferveur d'une nonne et la simplicité d'un enfant toutes les pratiques de la dévotion la plus humble, dira-t-on qu'ici, du moins, il a affadi son image et imprimé à sa figure la couleur que la réhabilitation avait pour objet de faire prévaloir ? Mais comment le dire, si l'on trouve les mêmes choses dans le procès même de condamnation ou dans des pièces qui l'ont précédé ? Ce ne sont pas seulement les témoins de Vaucouleurs ou d'Orléans, ce sont les docteurs de Poitiers, qui attestent, avant qu'on se décide à l'envoyer à Orléans, la dévotion de la Pucelle ; c'est Jacques Gelu, archevêque d'Embrun, qui, dans son traité, composé le mois même où Orléans fut délivrée, argumente en sa faveur, de sa piété, de son assiduité à la confession et à la communion. C'est Perceval de Boulainvilliers qui, dans une lettre écrite au duc de Milan, le 21 du mois suivant, avant le sacre, parle, en témoin, des mêmes choses. Ce n'est pas un témoin endoctriné ou prévenu, c'est Jeanne qui raconte comment, à Sainte-Catherine-de-Fierbois, elle entendit trois messes le même jour (séance du 27 février). C'est elle encore qui, interrogée par ses juges si elle se confessait à son curé, répond qu'elle s'est confessée deux ou trois fois aux frères mendiants, et cela quand elle était à Neufchâteau : « deux ou trois fois, et elle vient de dire qu'elle y fut quinze jours ! » (Séance du 22 février.) Ce sont ces mêmes juges enfin qui, lui demandant si elle a jamais fait oblation de chandelles ardentes à ses saintes, l'amènent à répondre qu'elle ne l'a jamais fait, « si ce n'est en offrant à la messe en la main du prêtre et en l'honneur de sainte Catherine » (séance du 15 mars).

On n'a donc pas le droit de dire que les deux procès, à les prendre, je ne dis pas dans les articles de l'accusation ou dans ceux de la défense, mais dans les interrogatoires du premier et dans les enquêtes du second (et c'est là qu'il les faut voir), offrent de Jeanne d'Arc deux portraits différents. Si divers qu'ils soient par leurs conclusions, loin de se contredire à cet égard, ils se complètent, et ils servent à titre égal à représenter la Pucelle dans toute sa vérité. Si les anciens apologistes de Jeanne en ont souvent trop effacé les traits, ce n'est pas

que le procès de réhabilitation les ait induits en erreur : c'est qu'ils n'ont pas su le comprendre ou le lire. L'une et l'autre chose est aujourd'hui facile, grâce aux travaux de M. J. Quicherat. Nous emploierons concurremment les témoignages des deux procès ; et personne n'a jamais entrepris de faire autrement l'histoire de la Pucelle : car si L'Averdy a présenté en deux tableaux les traits de sa figure, c'est qu'il faisait l'histoire non de Jeanne, mais de ses procès, dans le recueil particulièrement consacré à la *Notice des manuscrits*. Nous réunirons donc leurs matériaux, non pas aveuglément sans doute, mais en disant où nous puisons, et sans oublier que, si l'un a été suscité par les amis de Jeanne, l'autre (on paraît trop ne s'en point souvenir) est l'œuvre de ses ennemis, et, d'autre part, nous chercherons à distinguer ce qui est de la légende et ce qui est de l'histoire, non pour supprimer la première, mais pour l'admettre à son vrai titre, sans farder la seconde des fausses couleurs qu'elle en pourrait recevoir.

En reproduisant les paroles de Jeanne dans le français du temps, quand elles nous sont ainsi parvenues, nous ne nous croirons pas astreints à en garder ni l'orthographe, ni les formes devenues inintelligibles : car une histoire est faite pour être lue sans étude ; et il faut éviter d'ailleurs le contraste que ces paroles pourraient offrir dans la même page et dans le même discours, selon qu'elles seraient prises du français ou traduites du latin.

Les tomes désignés dans les notes sans autre indication d'ouvrages, sont ceux des *Procès de Jeanne d'Arc*, publiés par M. J. Quicherat, et comprenant le tome Ier, *le procès de condamnation* ; les tomes II et III, *le procès de réhabilitation* ; le tome IV, *les fragments des historiens* ; et le tome V, *les pièces diverses*. Nous croyons être utiles au lecteur en renvoyant de préférence à cet ouvrage, même pour les chroniques publiées intégralement dans d'autres collections.

Henri Wallon, 1860

INTRODUCTION
La France et l'Angleterre

Chapitre 1

LA GUERRE DE CENT ANS

 amais la France ne fut plus en péril qu'au moment où parut Jeanne d'Arc. L'Angleterre, jadis conquise par les Normands français, prenait à son tour possession de la France : c'étaient les représailles de la conquête, et le terme où semblait aboutir la longue rivalité qu'elle avait provoquée.

La rivalité des deux nations n'avait en effet pour principe aucune opposition naturelle soit des pays, soit des races. Les deux pays, voisins sans se toucher, se trouvaient, grâce au détroit, quand la mer n'était pas encore un sujet de querelle, exempts de ces conflits qui naissent le plus souvent des limites communes ; et les deux populations étaient sœurs. Ce sont les mêmes races qui ont, à l'origine, peuplé la Gaule et la Bretagne : toujours unies dans leurs destinées, elles avaient subi ensemble la conquête romaine, suivi les mêmes révolutions, figuré dans la même division de l'empire ; et à l'époque des invasions barbares, ce sont des races sœurs encore qui se les partagèrent. Que si la transformation des deux peuples se fit dans des conditions différentes, si les Francs se fondirent au sein des populations de la Gaule, tandis qu'en Bretagne les Anglo-Saxons prévalurent, ce changement dans le caractère des deux contrées n'altéra point leurs bons rapports. Egbert, roi de Wessex, était dans l'alliance, on pourrait dire dans la clientèle de Charlemagne, et les deux pays s'envoyaient et s'empruntaient tour à tour l'un à l'autre leurs missionnaires et leurs savants. Cette différence du langage qui devait rendre les communications plus difficiles, les relations moins étroites, semblait même à la veille de cesser, au moins dans les classes dominantes, lorsque l'Angleterre fut envahie par les Normands. C'est alors que la rivalité commença.

L'occupation de l'Angleterre (1066) faisait au duc de Normandie une position menaçante pour le roi dont il relevait. Sans rien changer à sa condition de vassal, elle agrandissait considérablement son état ; elle le faisait sur le sol étranger l'égal de son suzerain de France, avec une supériorité de ressources qui, au moindre différend, le mettait en mesure de faire la loi, bien loin de la subir. La France, n'ayant pas su empêcher la conquête, voulut en prévenir les résultats ; et tout l'effort de sa politique tendit à rompre entre l'Angleterre et la Normandie cette union qui la tenait elle-même en échec : politique inaugurée par Philippe Ier lui-même en face de Guillaume le Conquérant, continuée avec plus de suite, mais sans plus de bonheur, par Louis VI contre Henri Ier, et qui,

LA GUERRE DE CENT ANS

mal soutenue par Louis VII, confondue par l'heureuse fortune et l'habileté de Henri II son rival, fut reprise par Philippe Auguste contre Richard Cœur de Lion et surtout contre Jean sans Terre. Mais cette fois il ne s'agit pas seulement d'amener le partage des possessions anglaises entre les membres de la famille régnante. Le crime par lequel Jean s'est débarrassé de son neveu lui a suscité un prétendant bien autrement redoutable : le roi, son suzerain, armé des droits de la justice. De là ces réunions au domaine, maintenues par Louis VIII, et que saint Louis aurait eu si bien le droit et le moyen d'accroître, grâce aux attaques imprudentes et aux agitations intérieures de l'Angleterre sous Henri III, s'il n'avait mieux aimé les affermir, en les réduisant par un excès de scrupule et de désintéressement (1258).

Jusque-là, la France a pris l'offensive. Malgré la disparité des ressources, elle attaque sa rivale, non seulement sous Philippe Auguste, mais dès le règne de Philippe Ier, au temps du Conquérant, et sous Louis VII, lorsque Henri II réunit à l'Angleterre les domaines de la Normandie, de l'Anjou, de l'Aquitaine ; et les rois d'Angleterre ainsi provoqués ne vont guère au-delà des nécessités de la défense, respectant jusque dans leur ennemi leur suzerain. Mais la querelle va changer de face. Après la paix de saint Louis, les deux nations, détournées d'abord l'une de l'autre par les tendances diverses de leurs gouvernements, avaient été ramenées à la lutte, contre le gré d'Édouard Ier, par le génie remuant de Philippe le Bel : guerre moins funeste en elle-même que par le traité qui la termina (1299 et 1303) ; car pour sceller l'union des deux pays, il stipulait entre le fils d'Édouard et la fille de Philippe le Bel un mariage qui contenait en germe la guerre de Cent Ans.

Dès ce moment les rôles sont changés : ce n'est plus la France, qui, en vertu des droits de la suzeraineté, intervient dans les troubles de l'Angleterre pour arriver à la division ou à la confiscation de ses provinces continentales : c'est l'Angleterre qui revendique la France elle-même comme un héritage usurpé par la maison de Valois sur Édouard III, petit-fils de Philippe le Bel. La querelle change donc d'objet et de caractère : il ne s'agit plus de telle ou telle province, mais du royaume ; et la question, en cessant d'être féodale pour se faire dynastique, devient nationale : car la dynastie était le signe et la sauvegarde de l'indépendance du pays. C'est à cette phase nouvelle de la rivalité des deux peuples que se rattache la mission de Jeanne d'Arc.

La guerre de Cent Ans, qu'elle fut appelée à terminer, se partage en deux grandes périodes où les succès et les revers alternent pour l'Angleterre et pour la France. Dans la première, la France vaincue par Édouard III sous Philippe de Valois et sous Jean, se relève avec Charles V pendant la vieillesse d'Édouard et la minorité de Richard II son petit-fils. Dans la seconde, après un

JEANNE D'ARC

intervalle où se produit, d'une part, l'usurpation des Lancastres (Henri IV), de l'autre, la rivalité des Armagnacs et des Bourguignons, la France, vaincue sous Charles VI par Henri V, se relèvera sous Charles VII contre Henri VI. Mais de quel abîme elle se relève et par quelle grâce inespérée ! Pour le faire entendre, signalons au moins les faits saillants de cette lamentable histoire.

Rien à l'avènement des Valois (1328) ne présageait quelle sanglante époque cette maison allait marquer dans nos annales. Philippe VI, reconnu par les trois ordres de l'État, voyait tous les princes d'alentour saluer son élévation au trône, briguer même une place dans son cortège ; et son jeune rival, Édouard, devenu roi prématurément par le crime de sa mère, gouverné par elle et déconsidéré par la tutelle où il était retenu comme par les revers qui la déshonoraient, se trouvait réduit à venir faire hommage au prince dont il allait disputer la couronne. Mais tout change dès qu'il s'est affranchi de la triste solidarité du parricide ; et bientôt l'on put voir ce qu'il y avait de faiblesse sous les brillants dehors du despotisme des rois de France, ce qu'il y avait de force pour les rois d'Angleterre jusque dans le frein que la constitution leur imposait.

La guerre, entamée d'abord par la Flandre et par la Bretagne, est bientôt portée au cœur même de la France. Édouard III débarque en Normandie : c'est la patrie de ses aïeux les conquérants de l'Angleterre. Mais pour conquérir la France, il a besoin de l'aide des Anglais : la Normandie leur est livrée en proie par cet héritier de Guillaume le Bâtard. Une charte qu'il a trouvée à Caen, charte par laquelle Philippe VI octroyait au duc (Jean, son fils) et aux barons de Normandie une nouvelle conquête de l'Angleterre, est envoyée en Angleterre, publiée dans toutes les paroisses, comme pour reporter sur les nouveaux Normands tout l'odieux attaché parmi les Anglo-Saxons au nom de leurs ancêtres, et confondre les vieilles inimitiés en une haine commune contre la France. Dès ce moment, c'est bien le peuple anglais qui soutient la lutte avec Édouard, et l'on sait quel en fut le résultat : la bataille de Crécy (1346), c'est-à-dire, le triomphe d'une armée mercenaire, mais nationale, sur l'armée féodale ; et la prise de Calais (1347), qui donnait à l'Angleterre une porte ouverte en France.

Tandis qu'Édouard, en ménageant les Anglais pour obtenir leur libre concours, avait su les intéresser à la guerre, même lorsque cette guerre était toute de conquête, le roi de France, grâce aux déplorables facilités de son droit absolu, trouvant bon tout moyen de se créer des ressources, les confiscations, les altérations de monnaie, avait épuisé le pays et le décourageait, même quand il s'agissait de défense nationale. Ce fut bien pis encore sous le roi Jean : il en vint à s'aliéner non seulement le peuple par ses exactions, mais jusqu'à la noblesse par ses violences ; et la guerre fut marquée par une défaite bien plus

LA GUERRE DE CENT ANS

fatale encore : la bataille de Poitiers (1356), qui donna au vainqueur non pas une ville, mais le roi, c'est-à-dire, comme un gage du royaume. La France éprouva alors tous les dangers d'un pouvoir qui ne connaît rien, qui n'a rien ménagé hors de soi. Il tombe, et rien n'est prêt pour y suppléer. Au lieu du parlement dont la royauté anglaise peut s'appuyer dans le péril, l'héritier du pouvoir en France est en présence des états généraux, où fermentent tous les ressentiments de la nation. Au lieu d'un concours, c'est la lutte qu'il y trouve ; et ce grand mouvement national, provoqué par l'excès du mal, aboutit à l'insurrection de la Commune dans Paris, au soulèvement des Jacques dans les campagnes. C'est dans ces conditions que le dauphin, ayant vaincu et Marcel et les Jacques, prit le parti, ne pouvant vaincre les Anglais de la même sorte, de traiter avec eux (Brétigny, 1360) : déplorable traité commandé par les circonstances, mais qui ne sauvait la couronne qu'au prix de la moitié de la France, laissée en toute souveraineté au roi d'Angleterre.

Une chose qui fait pardonner au dauphin le traité de Brétigny, c'est que, roi, il sut en réparer les conséquences. Sans rendre le pouvoir royal moins absolu, il le fit plus populaire par la réforme de l'administration, par l'éloignement des Compagnies qui entretenaient jusque dans la paix tous les maux de la guerre, et bientôt par une guerre qui, mettant à profit les fautes du gouvernement anglais, sut lui reprendre plusieurs de nos provinces. Mais ce retour de fortune fut cruellement compensé sous le règne suivant.

Les deux pays, après Édouard III et Charles V, avaient subi des vicissitudes analogues : de part et d'autre une minorité, des tiraillements, causés par les vues ambitieuses des oncles du roi, et des excès qui provoquèrent également des mouvements populaires : Wat Tyler en Angleterre, et en France les Maillotins. Seulement en Angleterre, le roi, devenu majeur, prit en main le pouvoir ; et quand l'autorité qu'il exerçait eut dégénéré en tyrannie, une révolution porta au trône une branche intéressée à relever son usurpation par des victoires. En France, à la minorité du roi succéda bientôt sa folie, c'est-à-dire le gouvernement des proches sans responsabilité, des rivalités de pouvoir sans frein ; et, pour conséquence, une guerre civile qui préparera tous les malheurs de la guerre étrangère.

La révolution qui renversa Richard II au profit de Henri IV, ne rompit point immédiatement la paix que Richard avait conclue avec la France. Henri IV n'en eut pas le loisir : il avait à réprimer à l'intérieur les mouvements excités au nom du prince qu'il avait mis à mort ou des réformes qu'il n'avait pas accomplies : mais, au prix de cette lutte, son fils Henri V se trouva libre de tirer parti des troubles de la France. La France était plongée tout à la fois et dans le schisme et dans l'anarchie : le schisme fomenté par elle depuis que la papauté

JEANNE D'ARC

s'était soustraite à la captivité d'Avignon ; l'anarchie née de la rivalité des ducs d'Orléans et de Bourgogne. Le duc de Bourgogne, Jean sans Peur, après avoir tué le duc d'Orléans et triomphé insolemment de son assassinat se trouvait n'avoir vaincu que pour devenir à Paris l'homme des Bouchers ; et il y tombait avec eux, laissant la place au parti de son rival, devenu par une alliance avec les hommes du Midi, le parti des Armagnacs. Entre les deux partis, les Anglais avaient le choix des alliances, et Henri IV avait soutenu tour à tour le duc de Bourgogne et le jeune duc d'Orléans. Henri V, mis comme son père en demeure de choisir, prit pour ennemi celui qui était au pouvoir ; c'était se rouvrir la voie des conquêtes, et donner à cette guerre d'ambition les dehors d'une guerre sainte, en attaquant les derniers fauteurs de la papauté schismatique.

La prise d'Harfleur, un autre Calais, un Calais aux bouches de la Seine, ouvrant la France à l'Angleterre, fermant la mer à Rouen, à Paris ; la journée d'Azincourt (1415), répétition sanglante des journées de Crécy et de Poitiers, tels furent les débuts de la guerre ; et la suite y répondit. Henri V, à son retour de Londres où il est allé mettre en sûreté ses prisonniers (parmi eux les ducs d'Orléans et de Bourbon), trouve les villes presque sans défense (1417) : toutes les garnisons en ont été rappelées pour la lutte des Armagnacs contre les Bourguignons. Caen, Baveux, etc., sont réduits à capituler ; la Bretagne, l'Anjou sollicitent du vainqueur des traités de neutralité, tels qu'il en a déjà avec la Flandre. Ainsi couvert sur ses flancs, il peut avancer en toute liberté, divisant son armée pour accomplir, au milieu de la terreur universelle, plus de sièges en même temps (1418). La chute des Armagnacs, la rentrée du duc de Bourgogne à Paris, n'arrêtent pas ses progrès en Normandie. Rouen succombe (13 janvier 1419) : c'est au duc de Bourgogne, à son tour, d'en répondre à la France.

La prise de Rouen avait excité la plus vive émotion. Un cri s'élève de partout, qui commande la fin des luttes civiles. Les partis font trêve. Le duc de Bourgogne, ayant le roi, aurait été jusqu'à la paix, et le dauphin, qui était avec les Armagnacs, n'y répugnait pas : il n'avait point de grief personnel contre le duc ; et il avait tout intérêt, comme héritier du trône, à s'assurer de son concours. Mais la paix ne se pouvait pas faire entre eux sans supprimer toute l'importance des Armagnacs. Ce furent ces perfides conseillers qui préparèrent et accomplirent, au nom du dauphin, le guet-apens du pont de Montereau (10 septembre 1419).

Le meurtre du duc de Bourgogne, à Montereau, vengeait le meurtre du duc d'Orléans ; mais cette vengeance était un assassinat, et ce nouveau crime, loin de rien réparer, devait mettre plus bas encore et le dauphin et la France. Les

LA GUERRE DE CENT ANS

Parisiens se déclarèrent contre les meurtriers ; Philippe le Bon, fils de Jean sans Peur, ne pouvait pas faire défaut à son parti. Il vint, résolu de venger son père, mais par les Anglais, et, par conséquent, aux dépens de la France. Une conférence fut tenue à Arras, et l'on y fixa les bases de la paix, qui fut signée à Troyes (21 mai 1420).

Le traité de Troyes semblait être la conclusion définitive de la lutte qui avait si longtemps divisé la France et l'Angleterre. Il donnait pour bases à la paix l'union permanente des deux pays sous un même roi, la fusion des deux familles royales en une seule famille. Le dauphin était proscrit, il est vrai ; c'était le salaire du crime de Montreuil. Mais la fille de Charles VI épousait Henri V ; elle partageait avec lui le trône d'Angleterre en attendant le trône de France : et c'était à leurs descendants qu'était assurée la possession des deux royaumes. Tout le monde, hormis le dauphin, paraissait gagner à cet arrangement : le duc de Bourgogne était vengé ; Charles VI gardait sa couronne ; et la France y trouvait l'assurance de voir se rétablir un jour l'union de ses provinces. Jamais paix avait-elle tant donné aux vaincus ? Mais le vainqueur n'y perdait rien que l'odieux même de la victoire. La conquête, se voilant sous les apparences d'un bon accord, y trouvait le moyen de s'affermir et de s'accroître. Que si, pour porter la couronne, Henri V devait attendre la mort de Charles VI, il n'attendait rien pour en exercer tous les droits. Il allait gouverner à la place du roi malade, et poursuivre en son nom, avec les ressources des deux couronnes, la guerre contre le dauphin et les Armagnacs. Charles VI semblait ne plus vivre que pour couvrir cette intrusion et la faire mieux agréer de la France.

Disons-le donc : jamais la France ne fut si bas dans l'histoire qu'à l'époque du traité de Troyes. Ce traité, sous prétexte d'unir les deux pays, abandonnait en une fois à l'Angleterre, non pas seulement ce qu'elle avait conquis, mais ce qui lui restait à conquérir. Le vainqueur voulait bien n'être que l'héritier du vaincu, et promettait de lui laisser, sa vie durant, les ornements de la royauté, un état honorable, la résidence en son royaume ; mais au fond il était roi déjà, ayant la capitale et tous les grands instruments du pouvoir. La France, livrée par tous ceux qui la devaient défendre, le roi, les princes, les états généraux, le parlement et l'université de Paris, n'avait de refuge pour sa nationalité qu'auprès d'un prince déshérité par son père comme assassin, et dans le camp plus que jamais odieux des Armagnacs. C'est là que Henri V comptait lui porter bientôt le dernier coup, lorsqu'il mourut, et Charles VI après lui (31 août et 22 octobre 1422).

Chapitre 2

CHARLES VII ET HENRI VI



La mort de Henri V préservait le dauphin d'une perte immédiate, sans le sauver pourtant. Henri VI, proclamé roi de France après la mort de Charles VI, était un enfant de dix mois, et une telle minorité convenait peu à de si grandes affaires ; mais Henri V avait sagement pourvu à la régence. De ses deux frères, il avait désigné le plus jeune, Glocester, pour l'Angleterre ; l'aîné, Bedford, le plus capable, pour la France : et cet arrangement avait été maintenu au fond par le parlement, avec un changement dans les titres, propre à calmer les susceptibilités du peuple anglais. Désigner l'aîné des princes pour la France, n'était-ce pas donner à la France le pas sur l'Angleterre ? Bedford fut régent des deux royaumes ; Glocester, son lieutenant en Angleterre, sous le nom nouveau de protecteur ; et de cette façon, le plus habile pouvait demeurer où était le danger.

Le dauphin avait été proclamé aussi à la mort de Charles VI, sous le nom de Charles VII, et il était, lui, en âge de régner. Mais la faiblesse de son caractère, un incroyable abandon à l'empire des autres au moment où il devenait le chef de l'État, le rendaient comme étranger aux affaires. Il semblait se complaire dans l'inaction où on le retenait : « N'avait point cher la guerre s'il s'en eût pu passer. » La conduite du royaume restait donc à ceux qui l'entouraient : or c'étaient les plus fougueux des Armagnacs, des hommes qui n'avaient rien à attendre du parti contraire ; qui, pour s'en mieux garder, n'avaient pas craint de se faire une barrière de l'assassinat : Tannequi du Chastel, Narbonne, Louvet, et divers seigneurs, parmi lesquels le sire de Rais, de sinistre mémoire, des étrangers tels que le connétable de Buchan (Jean Stuart), Douglas, le Lombard Théode de Valpergue (Valperga), ou bien encore, parmi les meilleurs, quelques hardis chefs de bande, Poton de Xaintrailles, La Hire : La Hire qui jurait que Dieu le Père, s'il se faisait gendarme, se ferait pillard, et qui, en raison de cette confraternité, s'écriait en son gascon, avant de se jeter dans la bataille : « Dieu, je te prie que tu fasses aujourd'hui pour La Hire autant que tu voudrais que La Hire fit pour toi, s'il était Dieu et que tu fusses La Hire ! »

Tout l'avantage demeurait donc au jeune Henri VI. Avec les ressources de l'Angleterre et ce qu'elle avait directement conquis en France, il avait ce que lui donnait dans le royaume le parti du duc de Bourgogne, c'est-à-dire presque tout le Nord ; il avait Paris et tous les grands corps de l'État : et ses alliances

CHARLES VII ET HENRI VI

venaient encore de s'affermir et de s'étendre. Dans une conférence tenue par Bedford à Amiens (vers Pâques, 1423), le duc de Bretagne et son frère Richemont s'étaient rencontrés avec le duc de Bourgogne ; et un double mariage resserra par des liens de famille l'union des pays : le duc de Bourgogne donnait une de ses sœurs à Bedford et une autre à Richemont. Charles VII retenait dans sa cause les princes du sang royal, moins le duc de Bourgogne, savoir : les maisons d'Orléans, d'Anjou, d'Alençon, de Bourbon, maisons dont les chefs, il est vrai (Orléans et Bourbon), ou en partie les domaines (Anjou et Alençon), étaient entre les mains des Anglais. Il avait encore généralement sous ses lois les seigneurs et les provinces du centre et du Midi, entre la Guyenne, domaine des Anglais, d'une part, et d'autre part le prince d'Orange, allié des Bourguignons, et le duc de Savoie qui inclinait du même côté, tout en cherchant à ménager la paix avec le roi de France. Il s'était fait, des conseillers de Paris restés fidèles à sa cause, une ombre de parlement à Poitiers. Il avait réuni après son avènement, les états généraux du royaume à Bourges ; il réunit successivement chaque année les états soit de Langue d'Oc, soit de Langue d'Oil ou des deux langues ensemble, à Carcassonne, à Selles en Berry, à Poitiers, à Béziers, à Chinon : c'était pour lui le seul moyen d'avoir un peu d'argent. Mais avec tout cela, sa détresse était extrême. L'argent allait au superflu et manquait au nécessaire. La guerre, pour laquelle les états votaient des subsides, n'en avait que la moindre part. Les troupes du roi, composées en partie d'Écossais et de Lombards (les Écossais par haine de l'Angleterre ; les Lombards par attachement à la maison de Valentine de Milan, et tous un peu par amour de la solde ou du pillage), ses troupes, ainsi formées, donnaient à sa cause un air que la présence des Gascons d'Armagnac ne rendait pas beaucoup plus national, et la manière d'agir de cette armée faisait bien plus douter encore qu'elle fût française : car il lui fallait vivre, et elle vivait aux dépens du pays. On avait donc tout à gagner en l'envoyant en pays ennemi, et l'on chercha, par son moyen, à se rouvrir les voies de communication avec les villes demeurées fidèles en Champagne et en Picardie. Mais des deux côtés on échoua. Vers la Champagne, on se fit battre en voulant reprendre Cravant (sur l'Yonne) aux Bourguignons (1er juillet 1423) ; en Picardie, on laissa le Crotoy tomber aux mains des Anglais (3 mars 1424), et tandis que Compiègne et d'autres places du Nord étaient perdues de même, un partisan bourguignon, Perrin Grasset, prenait la Charité et la gardait, donnant déjà à son parti un passage sur la Loire (premiers mois de 1424).

Heureusement pour la France, Henri VI avait pour oncle non pas seulement Bedford, mais aussi Gloucester ; et, tandis que le premier faisait tout pour se mieux assurer l'alliance du duc de Bourgogne, l'autre faillit la rompre. Il

JEANNE D'ARC

décidait Jacqueline de Hainaut à répudier le duc de Brabant, cousin de Philippe le Bon, pour l'épouser lui-même, froissant par là le duc de Bourgogne dans ses intérêts les plus chers ; car Jacqueline, par son divorce, rompaît les liens de famille qui l'attachaient à ce prince, et par son nouveau mariage elle lui enlevait l'espoir d'une succession qui semblait infaillible, tant qu'elle aurait eu pour mari le valétudinaire duc de Brabant. Cette querelle, qui absorbait justement toute l'attention de Bedford, donna quelque relâche au roi de France. Il eut même un instant l'espoir de se relever et de porter à ses adversaires un coup décisif. De nouveaux renforts lui étaient venus d'Écosse et d'Italie ; pour se les mieux attacher, il prodiguait à leurs chefs des titres et des honneurs qui excitaient l'envie des seigneurs indigènes. Cette mésintelligence fit tourner en défaite la bataille qu'on espérait gagner. Les Français venaient de laisser prendre Ivry par Bedford ; par compensation ils s'étaient fait livrer Verneuil, donnant à croire au gouverneur qu'ils revenaient de battre le régent. Mais Bedford arriva bientôt sous les murs de la place, et, mettant pied à terre, rangea ses troupes en bataille derrière une ceinture de pieux aiguisés. Douglas voulait attendre qu'il en sortît ; le vicomte de Narbonne répondit à son conseil en se jetant au cœur des troupes anglaises, là où était Bedford, et il fut suivi des Écossais. La Hire, Xaintrailles, qui menaient une des ailes, renversèrent tout sur leur passage et poursuivirent ceux qu'ils chassaient, croyant trop tôt à la victoire. Les Lombards, qui étaient à l'autre aile, devaient tourner l'ennemi ; et déjà ils avaient repoussé les archers préposés à la garde des chevaux et des bagages : mais ils se mirent à piller les bagages et à emmener les chevaux ; et les archers anglais, demeurés libres de se porter au fort de la bataille, décidèrent de la journée. Nos troupes succombèrent, privées de ceux qui les devaient soutenir. Le jeune duc d'Alençon, le maréchal de La Fayette et maint autre chevalier furent pris. Le vicomte de Narbonne, le connétable de Buchan, Douglas, et presque tous les Écossais demeurèrent sur la place (17 août 1424).

Ainsi rien ne réussissait à Charles VII. Dans cette lutte où l'Angleterre n'avait pu rentrer encore avec toutes ses forces, il avait tenté deux coups un peu plus décisifs, à Cravant, à Verneuil, et il avait été battu. Tout n'était point perdu encore, grâce à la diversion du Hainaut. Gloucester, ayant épousé Jacqueline, voulait entrer en possession de ses États. Qu'eût-il gagné à prendre la femme sans la dot ? Mais c'était ce que le duc de Bourgogne se montrait le moins disposé à laisser prendre. La lutte était imminente : les ducs de Bourgogne et de Gloucester s'étaient défiés réciproquement (mars 1425). Bedford avait fait annuler le défi, sans écarter d'ailleurs la cause de la querelle ; et depuis quelque temps déjà le duc de Bourgogne semblait se refroidir à l'égard de l'Angleterre. Il venait d'épouser (30 novembre 1424) Bonne

CHARLES VII ET HENRI VI

d'Artois, veuve du comte de Nevers, tué à Azincourt, et sœur du comte d'Eu, retenu depuis lors prisonnier par les Anglais. C'était une voix qui le pouvait ramener vers la France. D'autres l'attiraient du même côté, et par exemple le frère du duc de Bretagne, le comte de Richemont, qui, blessé des défiances et des refus de Bedford, venait de rompre avec lui (mars 1424) malgré les liens de famille nouvellement contractés. Le pape Martin V, le duc de Savoie sollicitaient Philippe à la réconciliation : et il avait, dans une circonstance récente, accueilli, sans trop les décourager, plusieurs prélats députés par Charles VII (Mâcon, décembre 1424). Que fallait-il pour qu'il se rapprochât du roi ? Il fallait qu'il ne trouvât plus auprès de lui ces chefs armagnacs auteurs de la mort de son père. Il le disait à des ambassadeurs qui excusaient le roi sur sa jeunesse au temps du crime, et sur ses mauvais conseillers : Que ne s'en est-il débarrassé encore ? Le moment en était venu. C'est ce que comprit une femme de grand sens, qui savait dominer Charles VII par l'autorité de sa position comme par l'ascendant de son esprit, la reine de Sicile, Yolande d'Aragon, veuve de Louis II d'Anjou et mère de la jeune reine de France. Ce fut par ses conseils qu'il eut avec Richemont, à Angers, une entrevue (octobre 1424) où il lui offrit l'épée de connétable de France. Richemont, frère du duc de Bretagne et beau-frère du duc de Bourgogne, nommé connétable avec l'assentiment de l'un et de l'autre (6 mars 1425), pouvait devenir un lien entre le roi et ces deux princes. Les chefs armagnacs ne tentèrent pas longtemps de retenir un pouvoir qui leur échappait ; et le principal, Tannegui du Chastel, couvrit au moins sa retraite d'une noble parole : « Que j'à à Dieu ne plût, que pour lui demeurât à faire un si grand bien, comme le bien de paix entre le roi et Monseigneur de Bourgogne. »

Cette petite révolution de palais pouvait tout changer dans la France.

Si les Anglais avaient officiellement pour eux les corps de l'État, ils n'avaient jamais eu la nation. Les haines des partis avaient pu seules comprimer les répugnances populaires. Mais l'équilibre commençait à se rompre à leur détriment ; les seigneurs s'irritaient de leur morgue, les villes de leurs exactions. Paris d'abord avait bien eu, pour les recevoir, ses réjouissances accoutumées ; mais maintenant on y murmurait de tout : les mesures les mieux justifiées étaient mal accueillies venant d'eux. Le journal de cet universitaire, qu'on appelle le Bourgeois de Paris, est l'écho fidèle de ces plaintes : que les Anglais viennent ou s'en aillent, il a toujours quelque chose à dire sur ce qu'ils gâtent en venant ou volent en repartant. Et le pays tout entier, qui subissait leur domination, accusait leur impuissance. Le brigandage avait pris possession des campagnes ; le brigandage était devenu la forme commune de la guerre. Les champs n'offrant plus rien, on prenait les hommes : on les entassait jusqu'à

JEANNE D'ARC

cent et deux cents dans les caveaux des tours, pour les contraindre par des tortures de toutes sortes à se racheter en livrant leur argent ; et ces excès se continuaient là même où la guerre ne s'étendait plus. C'est surtout dans les provinces soumises aux Anglais, que ces brigands (*brigandi*) avaient élu domicile, vivant aux dépens des vaincus, et aussi au mépris des vainqueurs : et c'est aux nouveaux maîtres qu'on s'en prenait partout.

À ces périls nés de la position faite aux Anglais en France par la conquête, ajoutez ceux dont Bedford n'avait pu prévenir les causes parmi les siens, les querelles de Gloucester avec le duc de Bourgogne sur le continent, avec l'évêque, bientôt cardinal de Winchester, son oncle, en Angleterre.

Aussi les choses prenaient, par contrecoup, un caractère moins fâcheux pour Charles VII. L'épée de connétable, donnée à Richemont, était un gage de réconciliation pour tous : le duc de Bretagne, mécontent des progrès que Bedford faisait dans le Maine au préjudice de son gendre, le jeune Louis III, était venu faire hommage au roi de France (8 septembre 1425) ; le duc de Bourgogne, sollicité maintenant par le duc de Bretagne, son ancien allié, comme par les comtes de Richemont et de Clermont, et par leurs femmes, ses propres sœurs (voix puissantes quand le principal obstacle à tout rapprochement était la mémoire d'un père), se trouvait en quelque sorte poussé lui-même vers le roi par les entreprises de Gloucester sur les Pays Bas ; et de faux rapports lui dénonçaient Bedford lui-même comme s'unissant à Gloucester dans la pensée de se débarrasser de lui par un crime. Mais les espérances que l'on avait conçues furent trompées : Richemont, appelé par son frère à prendre le commandement des troupes bretonnes, se fit battre à l'attaque de Saint-James de Beuvron (6 mars 1426) ; et les choses n'allèrent pas mieux à l'intérieur. Fier du concours qui se faisait autour de lui, il ne gardait pas de mesure et se rendait odieux par son despotisme. Trop rude pour mener le jeune roi par lui-même, il avait imaginé de le conduire par des favoris que le prince acceptait de sa main ; or, ces hommes mêmes ne songeaient à user de la faveur du roi que pour secouer le joug du connétable. Ces intrigues dominèrent toute autre chose : elles faisaient avorter les campagnes ; et en somme l'œuvre de Richemont se réduisit à faire tuer deux de ces favoris (Giac et Beaulieu), et à se faire chasser par le troisième (La Trémouille) (1427).

Le gouvernement revenait donc aux Armagnacs : plus d'espoir, ni du côté de la Bretagne, qu'on avait laissée retourner aux Anglais faute de la secourir (1427-1428), ni du côté de la Bourgogne, qu'on n'avait pas su en détacher à temps ; et, pendant que ces fautes se commettaient à la cour de Charles VII, Bedford avait pourvu de son côté aux dangers les plus pressants. Il avait mis un terme aux fatales querelles de Gloucester, soit avec le duc de Bourgogne, soit

CHARLES VII ET HENRI VI

avec l'évêque de Winchester : avec Winchester, en détournant ailleurs l'ambition du cardinal ; avec le duc de Bourgogne, en dissipant toutes les craintes que les vues de Gloucester lui avaient causées. Le mariage de ce prince et de Jacqueline avait été cassé par le pape ; bien plus, le duc de Brabant, le mari légitime, étant mort (17 avril 1427), Gloucester n'avait pas même songé à renouer l'union rompue, et il avait laissé Jacqueline et le comté de Hamaut pour épouser sa maîtresse. Le duc de Bourgogne, un instant incertain, comme le duc de Bretagne, un instant ennemi, était donc plus étroitement rattaché à l'alliance anglaise, et Charles VII restait seul avec son triste entourage. C'était pour Bedford le moment de reprendre enfin l'œuvre interrompue de Henri V. L'échec de Warwick, devant Montargis, délivré par l'heureuse audace du bâtard d'Orléans et de La Hire (5 septembre 1427), ne l'ébranla point. Il voulut imprimer à la guerre un mouvement tout autrement décisif ; passer la Loire, et ne plus laisser, même à Charles VII, le triste nom de roi de Bourges. Une seule chose restait à résoudre : où passer la Loire ? À Angers ou à Orléans ? En Angleterre on avait pensé à Angers. C'est de ce côté que l'on avait fait le plus de progrès. On s'était même engagé envers le duc d'Orléans, prisonnier, à ménager, en récompense de quelques bons offices, les terres de son apanage. Mais Orléans était le cœur du royaume : c'est là que Bedford voulait porter le coup. Salisbury, rappelé d'Angleterre pour remplacer Warwick à la tête de l'armée, reçut l'ordre d'assiéger Orléans (mai ou juin 1428).

Découvrez la suite de *Jeanne d'Arc* en achetant le livre !



TABLE DES MATIERES

PREFACE.....	1
AVERTISSEMENT	3
PRÉFACE DE L'AUTEUR	5
INTRODUCTION <i>La France et l'Angleterre</i>	9
<i>Chapitre 1</i> LA GUERRE DE CENT ANS	11
<i>Chapitre 2</i> CHARLES VII ET HENRI VI	17
<i>Chapitre 3</i> LE SIÈGE D'ORLÉANS	23
LIVRE I <i>Domrémy et Vaucouleurs</i>	35
<i>Chapitre 1</i> L'ENFANCE DE JEANNE D'ARC	37
<i>Chapitre 2</i> LE DÉPART.....	43
LIVRE II <i>Orléans</i>	49
<i>Chapitre 1</i> L'ÉPREUVE	51
<i>Chapitre 2</i> ENTRÉE À ORLÉANS	61
<i>Chapitre 3</i> LA DÉLIVRANCE D'ORLÉANS.....	67
LIVRE III <i>Reims</i>	81
<i>Chapitre 1</i> LA CAMPAGNE DE LA LOIRE.....	83
<i>Chapitre 2</i> LE SACRE	97
<i>Chapitre 3</i> LA PUCELLE	109
LIVRE IV <i>Paris</i>	117
<i>Chapitre 1</i> LA MISSION DE JEANNE D'ARC	119
<i>Chapitre 2</i> LA CAMPAGNE DE PARIS.....	125
<i>Chapitre 3</i> L'ATTAQUE DE PARIS.....	135
LIVRE V <i>Compiègne</i>	143
<i>Chapitre 1</i> LE SÉJOUR SUR LA LOIRE.....	145
<i>Chapitre 2</i> LE SIÈGE DE COMPIÈGNE	153
LIVRE VI <i>Rouen – Les juges</i>	161
<i>Chapitre 1</i> LE MARCHÉ.....	163
<i>Chapitre 2</i> LE TRIBUNAL.....	173

<i>Chapitre 3</i> LES PROCÈS-VERBAUX	179
LIVRE VII <i>Rouen – L’instruction</i>	185
<i>Chapitre 1</i> LES INTERROGATOIRES PUBLICS	187
<i>Chapitre 2</i> LES INTERROGATOIRES DE LA PRISON	215
<i>Chapitre 3</i> LES TÉMOINS	237
LIVRE VIII <i>Rouen – Le jugement</i>	241
<i>Chapitre 1</i> L’ACCUSATION	243
<i>Chapitre 2</i> LES DOUZE ARTICLES	261
<i>Chapitre 3</i> LES CONSULTATIONS ET L’ADMONITION CHARITABLE	269
<i>Chapitre 4</i> LA RÉPONSE DE L’UNIVERSITÉ DE PARIS ET LA DEUXIÈME ADMONITION	279
LIVRE IX <i>Rouen – L’abjuration</i>	285
<i>Chapitre 1</i> LE CIMETIÈRE DE SAINT-OUEN	287
<i>Chapitre 2</i> LA RELAPSE	295
LIVRE X <i>Rouen – Le supplice</i>	301
<i>Chapitre 1</i> LA VISITE À LA PRISON.....	303
<i>Chapitre 2</i> LA PLACE DU VIEUX MARCHÉ.....	309
LIVRE XI <i>La réhabilitation – Le procès</i>	313
<i>Chapitre 1</i> LA MÉMOIRE DE JEANNE ET LA FAUSSE JEANNE	315
<i>Chapitre 2</i> LE SECOND PROCÈS DE ROUEN	323
LIVRE XII <i>La réhabilitation – L’histoire</i>	341
<i>Chapitre 1</i> LES CONTEMPORAINS ET LA POSTÉRITÉ.....	343
<i>Chapitre 2</i> L’INSPIRATION DE JEANNE D’ARC	351
TABLE DES MATIERES	363

Editions Phoenix

Collection Histoire

1. *Histoire de France*, Jacques Bainville
2. *Napoléon*, Jacques Bainville
3. *Clovis*, Godefroid Kurth
4. *Histoire de la Révolution Française*, François-Auguste Mignet
5. *Charlemagne*, Arthur Kleinclausz
6. *Jeanne d'Arc*, Henri Wallon
7. *Le Siècle de Louis XIV*, Voltaire
8. *L'Épopée des Croisades*, René Grousset
9. *Philippe Auguste et son temps*, Achille Luchaire
10. *Vercingétorix*, Camille Jullian
11. *La Monarchie de Juillet*, Sébastien Charléty



<https://editions-phoenix.fr/>